



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 65975

Texte de la question

M Gerard Chasseguet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur les problemes qui se posent a l'ecole rurale. Il semble que, depuis quelques annees, l'ecole rurale subit une veritable campagne de denigrement de la part de son ministere. Differents rapports tentent de faire croire que l'ecole rurale est incapable de donner aux enfants qui la frequentent une formation intellectuelle, culturelle, sociale et morale appropriee a leur vie de demain, a commencer par celle qu'ils vivront au college. A la suite de ces rapports, il semble qu'on ait conclu qu'il fallait regrouper ces petites ecoles au « bourg centre », en pensant que cette mesure permettrait d'enrayer le processus de desertification des campagnes. Ces mesures, si elles etaient mises en application de maniere systematique, entraineraient fatalement la fermeture de centaines de petites ecoles de village. Il lui rappelle a ce sujet la reponse apportee a une question ecrite d'un depute, dans laquelle il etait dit : « quand une ecole est supprimee, c'est bien souvent un village qui meurt ». Comment, dans ces conditions, pouvoir affirmer que ces regroupements constituent la seule barriere que l'on puisse dresser contre la desertification des campagnes. Est-il bien raisonnable d'affirmer qu'en tuant des centaines de villages au profit d'un « bourg centre » on arrete la desertification. De plus, ces mesures obligeront nombre d'enfants, et surtout en bas age, a supporter des dizaines de kilometres par jour sur des petites routes parfois dangereuses, avant d'inciter la population a partir des villages. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de maintenir l'ecole rurale qui, par ses atouts economiques, sociopolitiques, psychologiques, culturels et pedagogiques, peut devenir veritablement un des moteurs de la revitalisation du monde rural.

Texte de la réponse

Reponse. - La politique de repartition des moyens au plan national tient compte non seulement de l'evolution des effectifs et des conditions d'accueil des eleves, mais egalement des contraintes locales et plus particulierement de la ruralite. Les departements ruraux beneficient d'importantes ponderations qui permettent de limiter les retraits d'emplois entraines par les evolutions demographiques et de maintenir ainsi les moyens necessaires au bon fonctionnement du reseau scolaire. On a en effet estime qu'a population scolaire egale ces departements devaient beneficer d'un nombre d'emplois plus eleve que les departements urbains. C'est ainsi que dans les departements les plus ruraux il est courant de rencontrer des taux d'encadrement tres favorables de plus de 5,5 (soit 5,5 postes pour 100 eleves) voire de plus de six alors que les departements les plus urbanises se situent en general autour de 4,7. Dans la loi de finances pour 1993, 500 emplois supplementaires de professeurs des ecoles et 100 emplois de professeurs des ecoles maitres formateurs des disciplines artistiques sont prevus a la rentree 1993, malgre une baisse des effectifs d'eleves (24 000 eleves de moins attendus pour la rentree 1993). Quinze emplois d'inspecteurs de l'education nationale pour le premier degre ont egalement ete creees. Ces nouveaux emplois ont permis de maintenir des postes dans les departements ruraux. Au niveau local les autorites academiques ont le meme souci de ne pas destructurer le reseau scolaire et de preserver la qualite du service public d'enseignement dans les secteurs fragilises, soit en maintenant des ecoles a classe unique si cela s'impose, a condition que la faiblesse des effectifs ne constitue pas une entrave a

l'efficacite pedagogique, soit en privilegiant les regroupements ou bien encore en developpant toutes actions permettant de rompre l'isolement des maitres et des eleves. Il n'existe pas dans ce domaine de formule exclusive, tant les situations locales sont diverses. Il appartient aux autorites academiques, en collaboration etroite avec les collectivites locales interessees, de retenir les solutions pratiques et rationnelles qui ne surchargeront pas les budgets communaux et departementaux tout en donnant aux enfants les meilleures chances de reussite. Des initiatives tres heureuses ont ete prises dans de nombreux departements et des solutions satisfaisantes ont ete adoptees en concertation etroite entre les autorites decentralisees, les enseignants, les parents et les inspecteurs d'academie, afin d'organiser au mieux le transport des enfants et de leur assurer un enseignement de qualite.

Données clés

Auteur : [M. Chassequet G•rard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65975

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5792